

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU CLOITRE DE CADOUIN

De très nombreux ouvrages ont évoqué l'histoire de l'abbaye de Cadouin : du très rare livre publié par un moine en 1644, *Histoire du Saint Suaire*, aux publications des érudits du XIX^e siècle, tels le révérend père Carles, Alexis de Gourgues, Martial Delpit, Marie-Anaïs Beauregard. Ce sera le XX^e siècle qui consacra les écrits sur l'église abbatiale avec Robert-Delagrangé en 1912 puis Jean Maubourguet et sa monumentale thèse sur *Le Cartulaire de Cadouin* en 1926, enfin, la référence sur Cadouin avec Gilles Delluc et Jean Secret dans leur *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord* parue en 1966. Le siècle s'achèvera avec la réédition de ce dernier livre, augmentée d'une somme sur l'abbaye grâce aux historiens Brigitte et Gilles Delluc, Jean Secret et Jacques Lagrange, avec des notes de Marcel Berthier et du père Albert de Veer. Désormais le bestiaire du cloître, le Saint Suaire et l'église n'auront plus de secrets pour un grand nombre. Quant aux travaux de restauration réalisés dans le cloître, ils restaient assez méconnus en raison des sources archivistiques très dispersées entre Paris, Bordeaux et Périgueux. Celles que vous allez découvrir, proviennent des fonds de l'administration des Cultes et des Beaux-Arts et du ministère de la Culture.

La congrégation monastique de Cadouin s'attacha, depuis la construction du cloître roman, à conserver et à entretenir régulièrement l'ensemble de ses bâtiments. Malgré les destructions successives des guerres, les murs du monastère seront toujours relevés en conservant des éléments anciens, comme dans la reconstruction du cloître gothique qui assura la pérennité d'éléments architecturaux romans. Les quelques adjonctions décoratives de la Renaissance, sur l'aile ouest, permettront aux galeries d'embrasser une grande page de l'architecture française.

A l'abandon du monastère après la guerre de Cent Ans, la première restauration importante du cloître remonte à la dernière moitié du XV^e siècle. A cette époque, l'abbé Pierre de Gaing ordonna cette reconstruction du cloître dans une structure et un riche décor gothiques, commémorant le Saint Suaire à son retour de Toulouse².

Après les périodes troublées du XVI^e siècle, les moines continuèrent d'assurer l'entretien du cloître en réparant chaque fuite d'eau ou les sinistres survenus aux bâtiments. Comme, par exemple, sur la rosace axiale de la galerie nord où était gravée une date, 1721, une référence aux réparations de l'abbé Delort de Sérignan³.

Selon les directives de l'Assemblée constituante, après la Révolution, l'église de Cadouin devint propriété communale. Néanmoins les offices continuaient à se tenir dans la petite église paroissiale de la Salvétat. En avril 1790, le conseil municipal de Cadouin adressa une lettre à l'Assemblée nationale en demandant d'établir dans les bâtiments du vieux monastère un collège public et d'établir l'église paroissiale à Cadouin. Dans ce district de Belvès, il n'existait pas encore de collège public. Aussi, le Comité de constitution ayant décidé de nommer Cadouin chef lieu du canton, les membres du conseil municipal espéraient recevoir une réponse favorable à leur demande, mais en

d'abord prieur claustral le 2 novembre 1895, fut élu abbé le 13 octobre 1896. A la suite d'une campagne très habile de calomnie menée par un novice congédié et relayée par quelques laïcs, Dom Aloys dut démissionner en mai 1897. Les supérieurs de l'Ordre firent de nouveau appel à Dom Fulgence Orlandis, mais la légitimité de ce second abbatiat fut très contestée par la communauté. Lorsque Dom Fulgence mourut le 25 décembre 1901, à 75 ans, c'est le Père Arsène Guédon qui devint prieur claustral mais il ne parvint pas à susciter un candidat pour le siège abbatial.

Il semble que ce soient les Supérieurs de l'Ordre qui intervinrent à nouveau pour que la communauté accepte d'élire, le 9 septembre 1902, Dom Yves Rocher, moine de Staouéli en Algérie. Celui-ci n'avait que 29 ans et guère plus de 4 ans de profession. Il allait donc falloir demander au Chapitre Général d'accorder des dispenses d'âge et d'ancienneté de profession. Informé sans doute des difficultés que connaissait Echourgnac tant dans le domaine économique que dans la vie spirituelle des moines, le Père Yves Rocher refusa la «charge» abbatiale.

Quelques mois plus tard, le 6 mars 1903, Dom Louis Anis, secrétaire de Dom Eugène Bachelet, abbé de Port-du-Salut, fut enfin élu abbé d'Echourgnac. Il n'avait que 28 ans. Il allait découvrir d'autres difficultés pendant son court abbatiat.

En 1910 le Chapitre Général de l'Ordre décida de fermer l'abbaye d'Echourgnac.

Marcel BERTHIER

vain. En 1791, lors d'une vente aux enchères publiques, les pièces conventuelles du monastère furent acquises par Pierre Bureau, maire de Cadouin. Sa fille et son époux Soulié y vécurent en famille.

Un long conflit s'engagea entre 1825 et 1839 autour de la propriété du cloître de Cadouin. L'acte de vente du monastère en 1791 ne précisait pas la destination du cloître. Ce dernier fut considéré par P. Bureau comme sa propriété, tout comme l'escalier desservant, depuis l'église, l'étage des moines et le clocher⁴.

Le comte de Montalembert, pair de France, fit une visite du cloître en 1830. Il publiera un article dans la *Revue des deux mondes*, le 15 mars 1833, en vantant aux artistes et littéraires : « toute la beauté de l'architecture et de la sculpture du XV^e siècle ». Mais, devant l'état de délabrement des galeries, il adressa un courrier au ministre de l'Intérieur le 16 janvier 1838 : « ... beaucoup d'artistes et de voyageurs l'ont visité depuis, mais sa destination déplorable n'a point changé. C'est encore une étable à pourceaux, tous les jours il se dégrade de plus en plus et en ce moment les propriétaires ont l'intention de le vendre par parcelles. On pense à y établir un entrepôt de cuirs et un marché pendant les jours de foire. Je puis affirmer que, dans le cours de mes nombreux voyages dans divers pays de l'Europe, je n'ai jamais rencontré de monuments plus dignes de la protection d'un gouvernement ami des arts que le cloître de Cadouin »⁵. Cette lettre arriva au moment où le ministre de l'Intérieur créait son service des Monuments historiques avec Prosper Mérimée.

En avril 1839, le préfet Auguste Romieu, par l'entremise du sous-préfet de Bergerac et du conseil de fabrique de Cadouin, régla après bien des vicissitudes la négociation du cloître avec le concours du ministre de l'Intérieur⁶.

Les premiers crédits affectés en 1839 au cloître furent destinés à l'achat de celui-ci par le conseil général. Une partie des bâtiments conventuels sera acquis par la commune avec les fonds de l'Etat. Le département vota la somme de 4 000 F pour le cloître et le ministre de l'Intérieur alloua le même montant pour plusieurs bâtiments monastiques⁷. Le propriétaire conservait l'aile ouest du monastère⁸.

Cette même année, une nouvelle subvention de 500 F de l'Etat permit d'engager la première tranche de travaux. Mais, en l'absence de devis et de plans d'exécution, ce crédit sera reporté sur l'exercice budgétaire suivant. En 1839, le ministre de l'Intérieur nomme l'abbé François-Georges Audierne, inspecteur des Monuments historiques de la Dordogne. Sa mission débutera avec deux dossiers urgents : dont le premier sera le cloître de Cadouin puis la cathédrale Saint-Front. Audierne inscrira le cloître sur la première liste de protection des monuments du département en 1840⁹. Quelques mois après, l'abbé réclamera un adjoint, l'architecte de Périgueux Louis Catoire, pour l'exécution des relevés graphiques et la rédaction de devis qui étaient demandés par la commission des Monuments historiques. Ces documents permettaient à la commission, présidée par Prosper Mérimée, de juger les priorités budgétaires.

Dans sa lettre du 7 février 1840 envoyée au ministre, le préfet Romieu revient sur l'état alarmant du cloître de Cadouin. Il joint à sa demande de subvention, une notice historique sur l'abbaye par François-Georges Audierne et un plan avec devis des travaux par l'architecte Louis Catoire, mandaté par l'Etat. Le montant des travaux estimé par Catoire s'élevait à 3 500 F ! Le préfet réserva une somme de 300 F sur les fonds départementaux, auxquels s'ajoutaient les 500 F non consommés de l'année précédente.

Puis il demanda à la commission un complément budgétaire de 2 200 F. Cette dernière somme fut refusée en raison de la part importante demandée à l'Etat face à la programmation de crédits à répartir sur l'ensemble des monuments français. Par ailleurs, le ministère avait attribué, en un an, 4 500 F à Cadouin, cette jeune commission nouvellement créée disposait à ses débuts d'un budget très limité et des demandes de subventions trop nombreuses. Le 14 juillet, la commission demanda au préfet l'utilisation urgente des 500 F reportés en 1840, sous peine d'être désengagés en fin d'année.

La réponse ne tarda pas : Romieu, dans sa lettre du 12 août au ministre, fit parvenir l'état des travaux exécutés par l'entreprise Maze sous le contrôle de Catoire pour un montant de 499,27 F¹⁰. Ces travaux ont respecté les termes du contrat de vente indiquant que le département devait prévoir la séparation de propriété entre le cloître et l'habitation des vendeurs. Le descriptif des travaux précisait la fourniture et pose de deux menuiseries pour « *Travaux de séparation et ouverture de nouvelles portes dans l'église avec clôture à claire-voie pour la porte communiquant avec l'église et pleine pour la porte du passage réservé par le département* ». Les deux réouvertures de portes seront confectionnées en chêne massif, celle de l'église côté nord avec des barreaux tournés pour la claire-voie supérieure (158 F) et une porte pleine pour le passage de service réservé au département dans l'angle N.O. du cloître (127 F). La réouverture de l'ancienne porte de l'église et l'évacuation des déblais seront estimées à trois journées de main-d'œuvre pour un ouvrier (6 F). Le décompte des travaux indiquait aussi l'obstruction de quatre portes du cloître avec la fourniture de 9,770 m³ de maçonnerie en moyen appareil avec des moellons et mortier de chaux et sable, coût 107 F. Le maître d'œuvre Catoire employa les 75 F restants du crédit pour construire au centre du cloître un puitsard. Les déblais de la fouille du puits estimés à 17 m³ seront évacués dans les jardins des environs. Les 12 m du puits seront construits alternativement avec des moellons posés sur lit à sec puis avec du mortier, pour une épaisseur des pierres de 66 cm. Une dalle en pierre recouvrirait ce puits à même le sol ; un terrassier passera cinq journées à niveler les terres du préau¹¹.

Après ces menus travaux qui n'ont même pas assuré la mise hors d'eau du cloître, ce dernier attendra durant quatorze ans le projet de restauration de ses couvertures.

Entre-temps, M. Monzie, maire de Cadouin, et le sous-préfet de Bergerac prouvent en 1844 un devis de restauration du clocher de l'abbaye par l'architecte Bouillon de Périgueux, pour 585 F. A. Bouillon, le constructeur de la future préfecture de la Dordogne, avait quantifié très justement le coût de ce clocher. Les tempêtes ayant décalé les charpentes, l'architecte souhaitait remettre à l'aplomb celles-ci ; son devis très détaillé envisageait la conservation maximale des vieilles charpentes en chêne, avec moilage de certaines pièces défectueuses et renforcement de deux fermes. La couverture de 360 m² était prévue en tuiles plates remaniées et neuves¹². Avec ce même montant, le cloître aurait pu être sauvé des intempéries. Il est regrettable de constater le mauvais usage des crédits sur l'opération Catoire.

Le préfet Romieu avait mené un rude combat pour la conservation du cloître. Ses successeurs de 1843 à 1851, Léger Combret de Marillac et Louis de Renouard de Sainte-Croix, poursuivront la lutte. La délibération du conseil général, en date du 6 septembre 1849, a demandé une allocation de 800 F pour les réparations urgentes du cloître. Certains conseillers contestèrent le vœu du maire de Cadouin M. Laval-Dubousquet, mais, devant l'insistance de celui-ci et aidé également d'Alexis de Gourgues, le préfet valida le vote favorable. En joignant la copie de cette délibération au ministre, le préfet

demandait une aide de l'Etat en ajoutant : « *Je m'acquitte donc, Monsieur le Ministre, de la mission que m'a confiée le conseil général, en vous priant très instamment de vouloir bien charger M. Abadie de visiter le cloître de Cadouin et de vous rendre compte des travaux qu'il y aurait à faire pour préserver ce précieux monument de la destruction dont il paraîtrait menacé.* »

Deux mois après, le préfet recevra une réponse favorable du ministre s'appuyant sur la décision suivante de Prosper Mérimée dans son rapport à la commission des Monuments historiques du 26 octobre : « *Messieurs, le conseil général de la Dordogne a voté une somme de 800 F pour la restauration de ce monument qui, bien qu'il ne soit pas d'un goût très pur, est cependant remarquable par son ensemble et par l'élégance de ses détails. Aucun devis n'accompagne la demande du conseil général. Je crois qu'on peut promettre de contribuer à la restauration pour une somme au moins égale. Veuillez charger M. Abadie de faire le devis, réserver au moins 2 000 F sur l'exercice de 1850 pour les travaux de réparations. Il n'y a rien à espérer de la commune de Cadouin qui est très pauvre* »¹³.

La commune certes n'était pas riche, mais ses maires successifs harcelèrent la préfecture. Une semaine après cette réponse du ministre, le maire adresse au préfet une demande de secours d'urgence devant les fuites d'eau fréquentes qui inondent les galeries. Le préfet transmettra cette lettre au ministre en redemandant la venue de Paul Abadie¹⁴. Il en fera de même le 7 mai 1850, en priant le ministre d'intervenir devant l'extrême urgence des travaux. A chaque demande du préfet, le ministre envoyait à Abadie une lettre de relance. Ce maître d'œuvre, nommé cette année-là architecte diocésain des évêchés de Cahors, Angoulême et Périgueux, avait un carnet de commandé chargé. Il était surtout préoccupé par les immenses chantiers des cathédrales d'Angoulême et de Périgueux. Le rapport sur Cadouin parviendra un an après la commande de Mérimée ! Travaillant à Brantôme et Sarlat, Abadie se rend à Cadouin au cours de l'été et adresse son rapport de quatre pages au ministre le 7 septembre 1850. Ce rapport ne comprend pas de devis détaillé ; le descriptif est quelque peu bâclé.

La commission demandera à Henri Rapine, architecte en chef des Monuments historiques, un projet de restauration urgente à engager sur la galerie ouest en 1886 et 1892. L'ensemble des réseaux de cette galerie étaient détruits : c'est une reconstruction des remplacements, colonnettes et murs bahuts. Puis, cet architecte mettra hors d'eau l'ensemble de l'abbaye et le cloître suite aux inondations de 1895.

L'architecte des Monuments historiques Yves-Marie Froidevaux interviendra sur la porte Renaissance de la galerie ouest en 1941 : c'est une opération délicate de reprise des ornements sculptés et en partie une création de l'architecte. Peu après, en 1945, Froidevaux revient à Cadouin et procède au simple remaniage et nettoyage complet de l'ensemble des couvertures. Son intervention au cloître s'achèvera avec la restauration d'une partie des sols des galeries en galets roulés. La technique et les mêmes matériaux seront repris peu après aux cloîtres de Brantôme et de Saint-Front de Périgueux.

En octobre 1964, l'architecte des Bâtiments de France, Maurice Pinard, dirige les derniers grands travaux du cloître. Les quatre versants des galeries seront restaurés en tuiles creuses neuves et de récupération. Les noues N.O. et N.E. recevront un habillage en plomb. L'entreprise Dagand-Bornet de Périgueux enlèvera le marché avec 861 000 F¹⁵. Les noues S.E. et S.O. seront restaurées, elles aussi, en plomb, en septembre 1968¹⁶.

En 1988, le conseil général, maître d'ouvrage, confie à l'architecte en chef des Monuments historiques, Bernard Fonquernie, la reprise des murs bahuts périphériques. Ce travail de maçonnerie consista en un bouchement des parements altérés à l'aide de moellons récupérés sur place.

En définitive, le cloître de Cadouin appartient au département depuis plus d'un siècle et demi. Durant tout ce temps, d'importants travaux de sauvetage et de restauration ont été effectués à de multiples reprises.

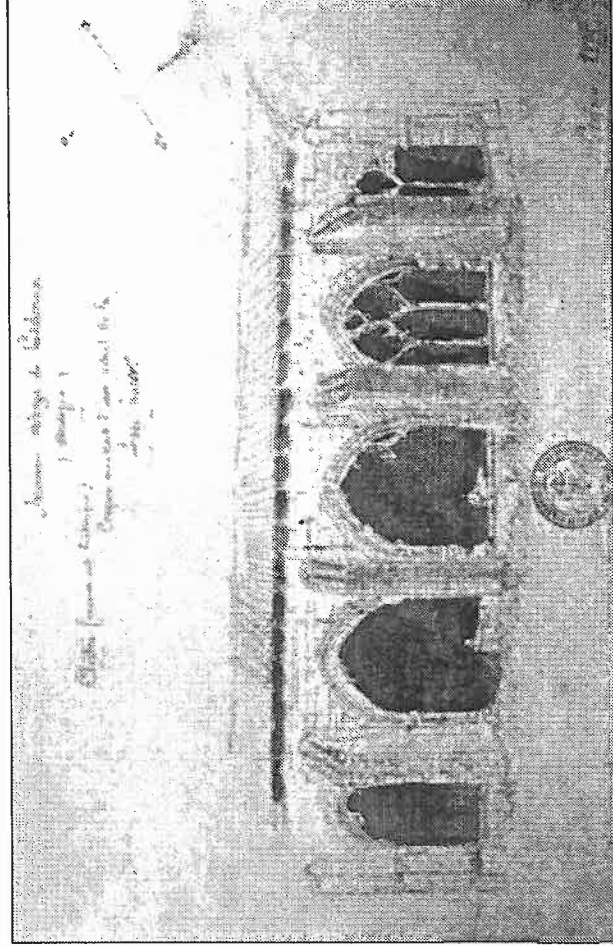
Thierry BARTAUD

Notes

- ¹ B. et G. Delluc, Jean Secret, Jacques Lagrange, *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, PLB, Le Bugue, 1990.
- ² Marie-Anais Beauegard, *Le Guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard, Périgueux, 1878, p. 301.
- ³ *Ibid.*, p. 306.
- ⁴ Archives départementales de la Dordogne, série 12 O Cadouin.
- ⁵ Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ⁶ A. Romieu demeura préfet de la Dordogne de 1833 à 1843.
- ⁷ Pour convertir approximativement le franc-or du XIX^e siècle en euros actuels, on peut multiplier par trois à quatre.
- ⁸ Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ⁹ L'église ne sera classée qu'en 1898 et la porte Saint-Louis inscrite en 1927. Une partie des bâtiments conventuels sera classée en 1976 et une autre inscrite en 1984 (base Mérimée). L'ancienne ferme (actuellement restaurant et cuisine de l'Auberge de Jeunesse), promise à la destruction par la propriétaire, sera sauvée par l'architecte Beauchamps, des Bâtiments de France, à la suite d'une visite, le 13 juin 1982, de la Société historique et archéologique du Périgord.
- ¹⁰ Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ¹¹ Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ¹² Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ¹³ Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- ¹⁴ Architecte du diocèse de Périgueux depuis 1848.
- ¹⁵ Cette somme équivalait à environ un million de nos euros.
- ¹⁶ En 1977, l'entreprise Dagand a procédé à la réouverture des baies faisant communiquer la salle capitulaire et le cloître. Elles servaient auparavant de placards au curé doyen de Cadouin. Le contremaître Legrand a sculpté les fûts des colonnes romanes manquantes. M. Fernandez, tailleur de pierre en carrière depuis l'âge de dix ans, puis sculpteur de l'entreprise depuis une vingtaine d'années, a reproduit à l'identique les chapiteaux manquants (information de B. et G. Delluc).



Charles Forbes, comte de Montalembert (1810-1870), visita le cloître en 1833. Il écrit son enthousiasme au ministre de l'intérieur, le 16 janvier 1838. Il s'indigne : le cloître a été transformé en étable à porceaux. Le futur auteur des *Moines d'Occident* a alors vingt-huit ans. Il est pair de France.



En haut : L'état de la galerie ouest du cloître en 1875. Cette galerie sera très restaurée (document ministère de la Culture).

En bas : Les tailleurs de pierre au travail, dans l'angle sud-ouest du cloître, au début du XX^e siècle (collection Colonel G. - B. Delluc).